

❖ **Objectif :**

Dynamiser le tissu existant en favorisant le développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services d'Evreux Portes de Normandie.

❖ **Action :** Octroi d'une subvention calculée à hauteur de 50% du montant de la cotisation foncière des entreprises exigible en N-1.

❖ **Bénéficiaires :**

Les commerces de proximité dont l'établissement répond aux conditions suivantes :

Territoire éligible :

- Implantés sur l'une des communes d'Evreux Portes de Normandie ;
- Les commerces appartenant à un ensemble commercial au sens de l'article L752-3 du code du commerce ne sont pas éligibles.

Entreprises éligibles :

- Dont le CA est inférieur à 1M€ HT (ce chiffre s'entend par entreprise et non par établissement) ;
- Entreprises indépendantes ou franchisées avec une surface de vente accessible au public n'excédant pas 300m² (les succursales sont inéligibles) ;
- Commerces de proximité inscrits au registre du commerce et des sociétés et/ou au répertoire des métiers et dont les clients sont majoritairement des consommateurs finaux ;
- Commerces de proximité dont l'activité correspond aux codes NAF listés en annexe ;
- Entreprises à jour de leurs cotisations sociales et charges fiscales ;
- Entreprises en conformité avec la réglementation en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite ou ayant entrepris les démarches nécessaires.

❖ **Modalités l'aide :**

- Le dispositif n'est pas une exonération fiscale partielle de la CFE. Le montant de la subvention est calculé à hauteur de 50% de la cotisation foncière des entreprises exigible sur l'année N-1.
- Les entreprises devront solliciter l'aide en renseignant un formulaire en ligne.
- Subvention versée en une seule fois après instruction du dossier.

**Instruction des demandes via le site internet d'Evreux Portes de Normandie
du 2 avril 2024 au 30 septembre 2024**

Pièces à fournir pour constituer le dossier :

1. Extrait Kbis de moins de 3 mois ;
2. Dernier avis d'imposition complet CFE ;
3. RIB de la société.